



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-356

Version PDF

Ottawa, le 7 septembre 2018

### Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 7572 Tarif de services d'accès – Modifications au Service large bande dégroulé (LBD)	17 août 2018	17 septembre 2018
La Corporation Hearst Wi-Fibe	AMT 1 AMT 1A AMT 1B Introduction d'un Tarif de services d'accès d'une ESLC	29 juin 2018 19 juillet 2018 20 août 2018	21 septembre 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général